

29 OCT. 2009

87 340

2009/2179

CERALP

Société Anonyme au capital de 150 000 euros

Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
340 228 212 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit,
Le 12 septembre,
A 8 heures,

Les actionnaires de la société CERALP, société anonyme au capital de 169 800 €, divisé en 3396 actions de 48 € chacune, dont le siège est 270 rue Jean-Michel Savigny 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel POMERET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mademoiselle Stéphanie GRESLE et Madame Sylvie BOIRON, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Franck RIGAUD est désigné comme secrétaire.

Madame Marie-Thérèse PIEGAY, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3396 actions sur les 3396 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et prenant acte qu'en raison de la démission de Madame Marie-Thérèse PIEGAY, Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Gilbert GUINET, Commissaire aux Comptes suppléant, a remplacé Madame Marie-Thérèse PIEGAY dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi, désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant le Cabinet AUDIT PMA, domicilié 293, rue de la Farnière ZAC d'Epinay 69400 GLEIZE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Cabinet AUDIT PMA a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

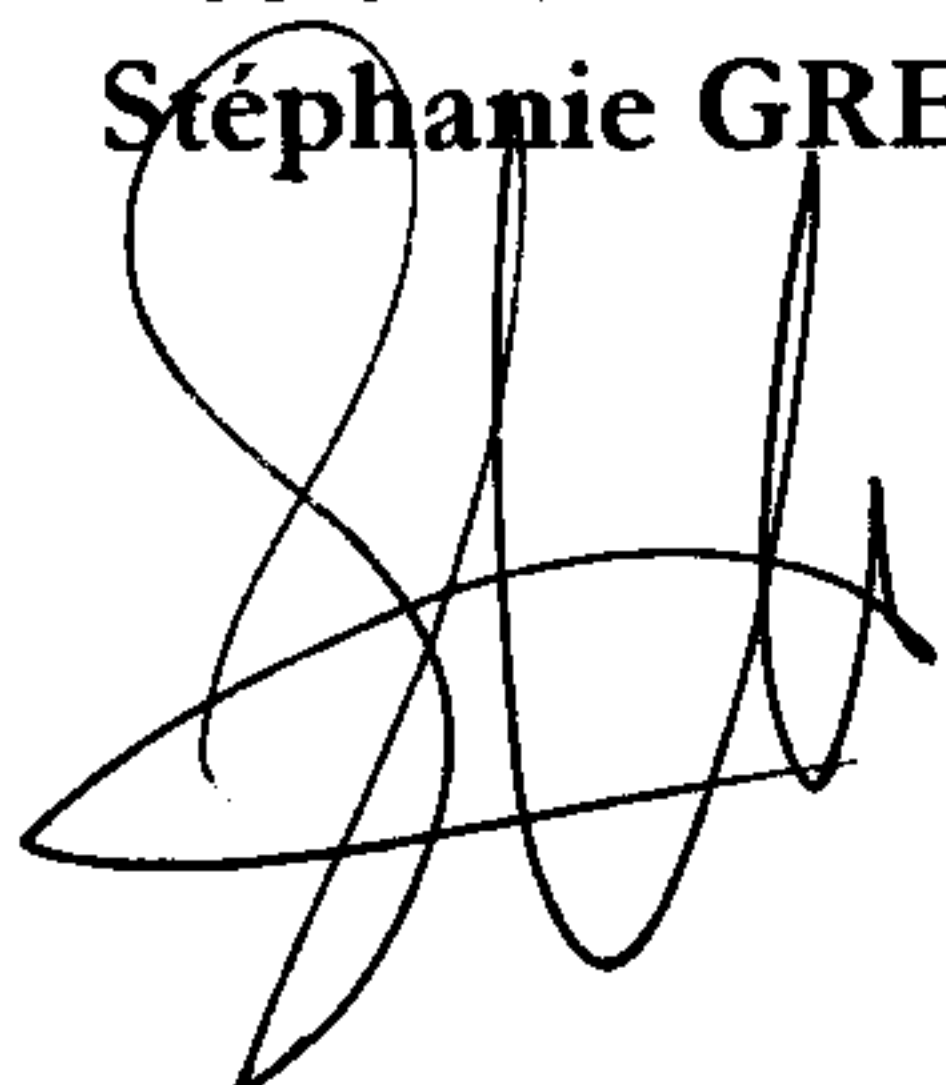
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

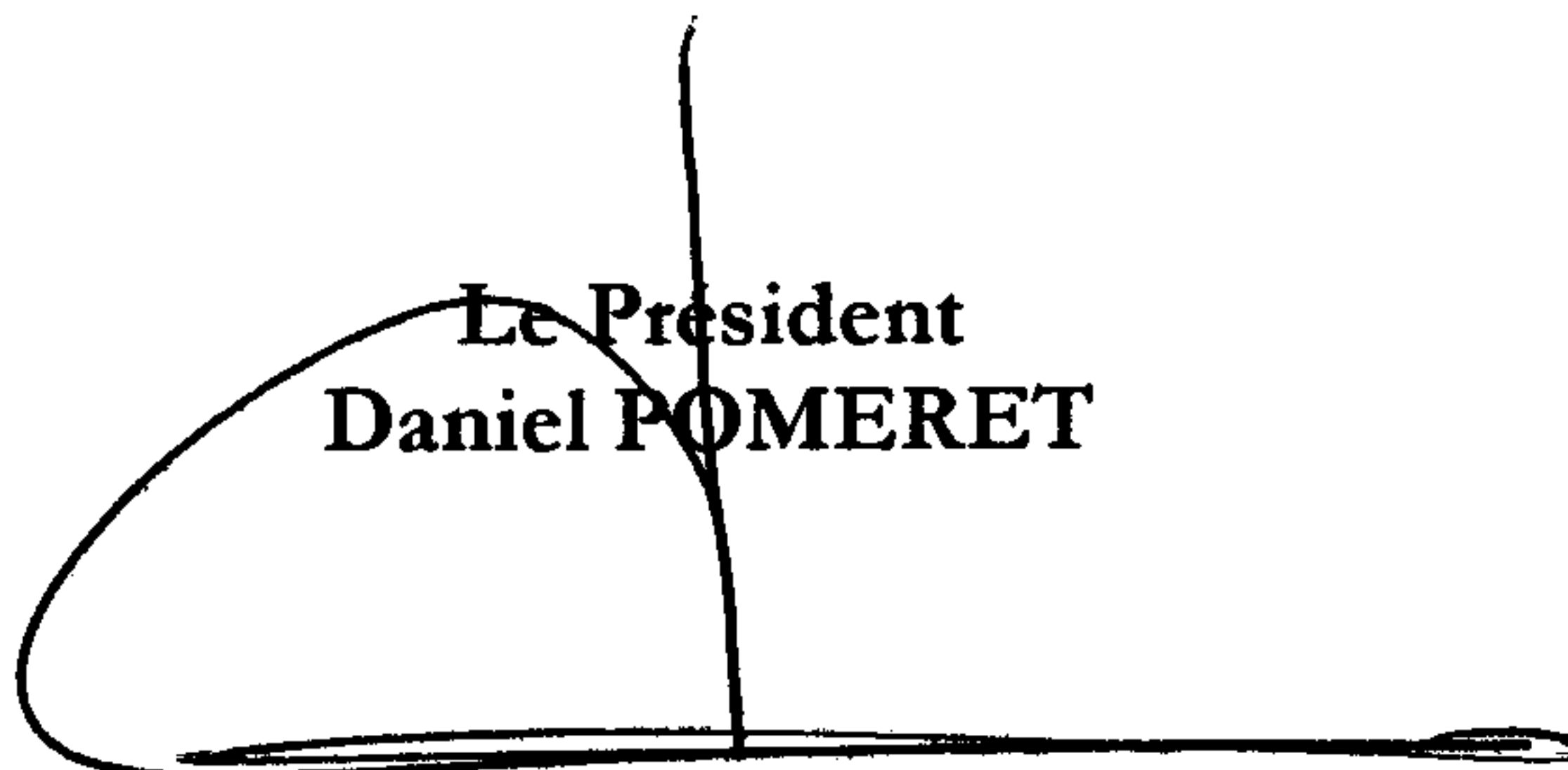
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

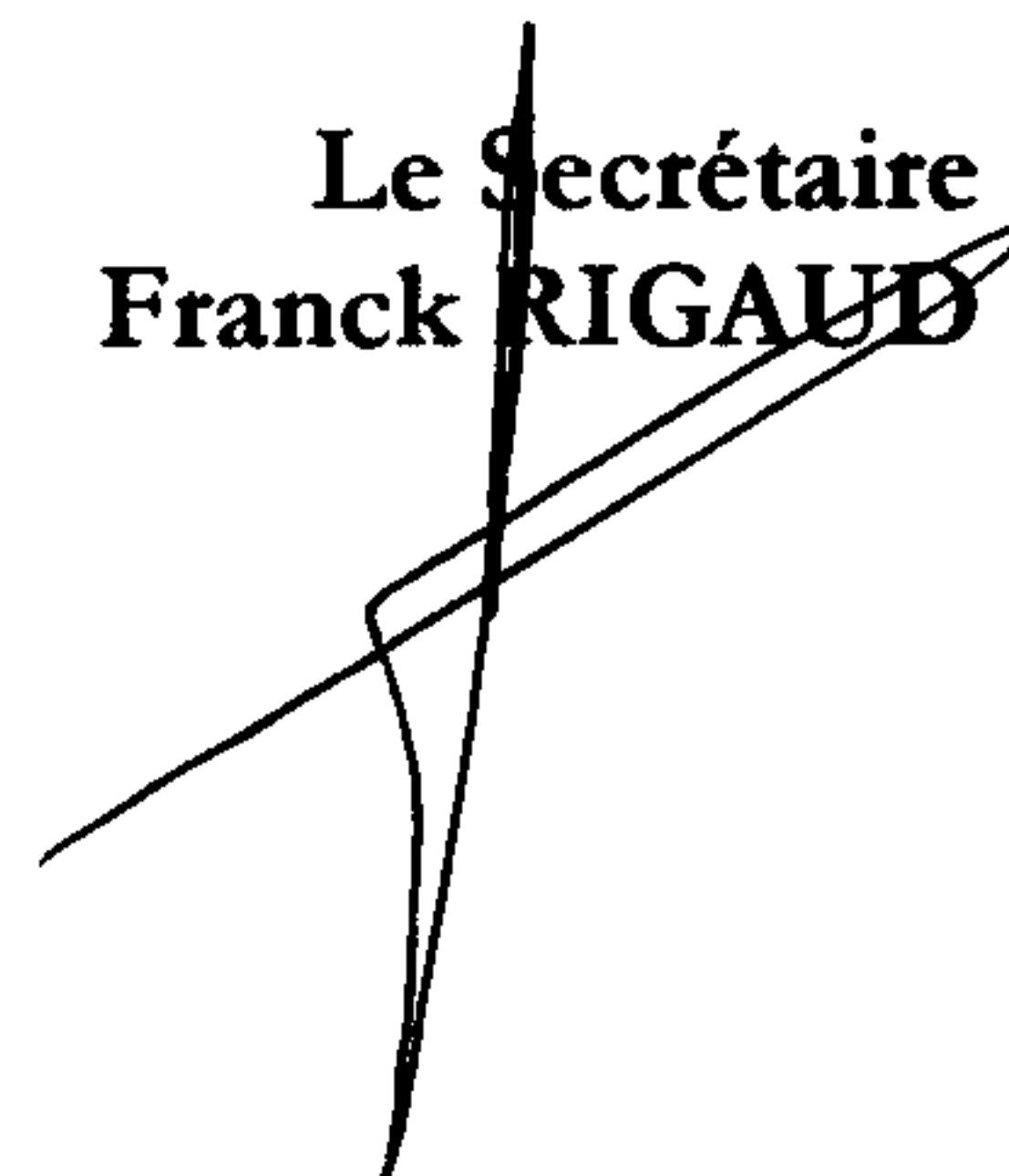
Les Scrutateurs
Stéphanie GRESLE



Le Président
Daniel POMERET



Le Secrétaire
Franck RIGAUD



Sylvie BOIRON

